

FRANCE

Le dossier de Pierre Palmade réexaminé par la justice vendredi

Assigné à résidence à l'hôpital avec un bracelet électronique à l'issue de ses 48 heures de garde à vue, Pierre Palmade va voir son dossier réexaminé par la cour d'appel de Paris vendredi. Ce rebondissement s'explique par l'appel introduit par le parquet de Melun, qui avait initialement demandé la mise en détention provisoire de l'humoriste. Les deux passagers présents dans sa voiture au moment de l'accident ont eux été placés sous le statut de témoin assisté pour non-assistance à personne en danger. Ils avaient quitté les lieux peu après l'accident. Selon le procureur, Pierre Palmade, mis en examen pour homicide et blessures involontaires, « a reconnu avoir consommé de la cocaïne ainsi que des drogues de synthèse avant de prendre le volant » mais « a indiqué n'avoir aucun souvenir précis des circonstances de l'accident », qui a fait trois blessés graves, dont une femme enceinte qui a perdu son bébé. AFP



© AFP

BANQUES

La « bad bank » de Fortis réclame 5 milliards à Standard & Poor's

Selon *De Tijd*, Royal Park Investments (RPI), créée en novembre 2008 pour accueillir les « mauvais crédits » de Fortis Banque (des crédits structurés, liés au marché immobilier américain), réclame des dommages et intérêts de 5,1 milliards de dollars (4,8 milliards d'euros) à l'agence de notation financière Standard & Poor's. La *bad bank* lui reproche des notations « défectueuses » (lisez : trop favorables) de huit crédits structurés dans lesquels la filiale de Fortis Banque installée dans les îles Caïmans avait investi en 2006 et 2007. Si ces notations avaient été réalisées correctement, Fortis n'aurait pas acquis ces produits, estime RPI. Précisons que la *bad bank* – détenue par l'Etat belge, via la SFPI, l'assureur Ageas, légataire du groupe Fortis, et BNP Paribas, qui avait racheté Fortis Banque en 2009 – avait revendu son portefeuille d'actifs en 2013, mais poursuivi des actions judiciaires contre différentes institutions financières. D.B.

AGRICULTURE

L'azote au cœur de tensions agricoles et politiques

En Flandre, le débat fait rage autour de « l'accord de l'azote », qui va restreindre drastiquement les épandages et interdire l'activité d'une quarantaine de fermes. En Wallonie, la prévention est de mise.

JEAN-LUC BODEUX

L'azote, fertilisant nécessaire pour le développement des plantes, est par ailleurs une particule chimique nuisible quand les quantités produites par l'agriculture intensive deviennent impossibles à gérer par nos sols. Au nord du pays, l'azote est de surcroît devenu une bombe politique (lire ci-dessous)...

Depuis des mois, les discussions autour du nouvel accord de l'azote proposé par le gouvernement flamand pourrissent en effet les relations entre les partis au pouvoir. A l'origine de ce problème se trouvent l'élevage industriel et les nombreuses fermes-usines intensives qui inondent la Flandre d'azote. L'élevage porcin est souvent pointé du doigt, car près de 95 % de la production belge provient de Flandre. Quelque 53,1 % de ce cheptel est même concentré en Flandre-Occidentale. Mais il n'est pas le seul. Un peu plus de la moitié des bovins belges sont élevés en Flandre et la majorité des élevages de volailles, en croissance, s'y trouvent aussi...

La première cause des émissions d'azote provient donc du secteur agricole via ses émissions d'ammoniac, issues des engrais et du stockage, épandage et traitement du fumier et lisier issus des élevages intensifs. Un problème spécifiquement flamand qui repose sur de nombreux élevages, surtout porcins, hors sol, c'est-à-dire élevés hors champs. Les déjections récupérées sur les dalles de béton doivent ensuite être valorisées, mais cela pose problème car il n'y a pas toujours des capacités d'épandage suffi-

santes. Et cet engrais que sont le lisier et le fumier devient alors un déchet pour lequel il faut trouver une solution...

D'ici 2050, aucun seuil critique d'azote ne doit être dépassé dans les zones Natura 2000. On en est loin. Le gouvernement flamand a donc élaboré un programme visant à atteindre les objectifs européens en matière de conservation de la nature dans diverses zones sensibles car les dépôts d'azote peuvent avoir un effet fertilisant et acidifiant sur les zones naturelles, préjudiciables à la biodiversité.

Un programme de gestion durable en Wallonie

La Flandre n'a pas le choix et doit prendre des mesures si elle veut respecter la législation tout en sauvegardant son eau potable et un air respirable. Les terres de 80 % des zones naturelles flamandes renferment en effet un niveau trop élevé en azote, ce qui en fait un des plus mauvais élèves européens. Bien sûr, il n'y a pas que l'agriculture qui est concernée, l'industrie et les transports le sont également, et c'est en partie cela qui irrite le monde agricole flamand, comme ce fut le cas voici des mois aux Pays-Bas. Mais l'agriculture est néanmoins responsable de 60 % de la production d'azote. La Flandre a donc pris des mesures drastiques, interdisant les exploitations intensives aux abords des sites Natura 2000. Cotées en vert, orange ou rouge selon le taux d'azote produit, les fermes les plus sensibles, une quarantaine, devraient arrêter leur activité d'ici 2025, en tout cas dans leur forme actuelle, qui a nécessité souvent de

lourds investissements. C'est un des nœuds majeurs du problème.

La Wallonie n'est pas du tout impactée de la même façon, vu son agriculture d'élevage radicalement différente. Mais cela ne veut pas dire que tout coule de source... pure, notamment au nord du sillon Sambre-et-Meuse, dans les zones de grandes cultures. C'est pour cela que le gouvernement wallon a adopté la semaine dernière un Programme de gestion durable de l'azote (PGDA), à l'initiative de la ministre Céline Tellier (Ecolo). « La Wallonie avait reçu en 2013 une mise en demeure de la part de la Commission européenne et il était temps de se mettre à jour. L'objectif est précisément de ne pas arriver à la situation de nos voisins du nord. Ce PGDA remodelé mise sur la prévention. Il comprend des mesures plus strictes de gestion de l'épandage, afin d'éviter un impact négatif sur les masses d'eau par le nitrate. Ce programme prend en compte la spécificité des terres et vise à ajuster au mieux les épandages d'azote pour éviter les excès et les risques de ruissellement. »

Il sera par exemple interdit d'épandre dans des zones vulnérables comme des sites en pente, sauf s'il y a des structures qui limitent les risques (bandes boisées, couvert végétal, etc.) Ce programme renforce d'ailleurs certaines mesures prises par la nouvelle PAC. En outre, un registre des fertilisations azotées est désormais de mise pour renforcer le contrôle du respect des normes d'épandage. L'azote minéral n'apparaissait pas dans le fichier jusqu'ici. Enfin, la réduction des durées de stockage hors infrastructures est ramenée de dix à neuf mois.



La première cause des émissions d'azote provient du secteur agricole via ses émissions d'ammoniac, issues des engrais et du stockage, épandage et traitement du fumier et lisier issus des élevages intensifs.

© IMAGO.

Le dossier qui pourrait la vie du gouvernement flamand

L'affaire a fait moins de bruit de ce côté de la frontière linguistique, mais le gouvernement flamand est en crise au sujet de la réduction des rejets d'azote dans la nature. « Si j'étais Premier ministre, je me rendrais chez le Roi », a même indiqué vendredi le ministre-président N-VA, Jan Jambon. Un propos limpide pour signifier que les membres de la coalition – N-VA, Open VLD et CD&V – ne peuvent plus travailler ensemble. Un conflit ouvert, rare dans une Région qui entend souvent s'ériger en modèle de gouvernance face à un Etat belge défaillant. Sitôt après avoir prononcé ces mots et faute d'intervention possible du Roi dans les dossiers

régionaux, le ministre-président s'est rendu à... Anvers, dans le fief de Bart De Wever, où se sont réunis les présidents des trois partis de la coalition : le bourgmestre d'Anvers, donc, Egbert Lachaert et Sammy Mahdi. Le dossier pourrait la vie du gouvernement flamand depuis sa formation, après avoir déjà intoxiqué l'équipe précédente. Dans une Flandre où tant l'industrie que l'élevage intensif sont responsables d'importants rejets d'azote et d'ammoniac, l'objectif est de réduire drastiquement ces pollutions. Un premier accord est intervenu il y a un an : il prévoyait des seuils maximaux de rejets pour l'industrie et l'élevage, et, surtout, une

liste rouge de 41 exploitations tenues de cesser leurs activités dans les trois ans. Mais l'accord a vite pris l'eau devant les dissensions politiques autour de sa mise en œuvre, et particulièrement à propos de la liste rouge. Le principe était que les entreprises tenues de fermer devaient en avoir été informées dès 2015. Mais il est apparu ensuite qu'une nouvelle liste avait été établie en 2022, ce qui revenait à annoncer brutalement à des exploitations qu'elles allaient devoir fermer. Les seuils d'émission ont également fait l'objet de dissensions, en raison du fait que les exploitations agricoles sont soumises à des seuils plus sévères que l'industrie, qui a

démontré avoir déjà réduit ses émissions. En dépit de la réunion des présidents de parti, aucun accord n'a pu émerger, malgré une proposition de compromis assouplissant les seuils et augmentant les aides pour les entreprises devant fermer. C'est d'autant plus gênant que l'UE pourrait retenir des subsides agricoles faute d'engagements autour des rejets d'azote. Du reste, derrière ces chiffres et ces listes se cache un vrai conflit politique, dans une atmosphère de précampagne. Le CD&V, grand parti de compromis dans l'histoire, se bat pour sa survie et entend se recentrer sur ses publics historiques, comme les agriculteurs.

Les chrétiens flamands sont accusés par les deux autres formations de refuser tout accord sur ce dossier avant les élections. Et il est vrai que Sammy Mahdi envoie des signaux de temporisation suspects. En attendant, le gouvernement flamand risque la paralysie, car dans les Régions, les coalitions ne tombent pas, il faudrait changer de majorité. Ce qui passerait par l'éjection du CD&V au profit de Vooruit pour dégager une majorité très courte, et pour autant que les socialistes aient envie de s'enliser dans un dossier aussi hasardeux. Blocage définitif ou compromis ? Réponse sans doute la semaine prochaine.

BERNARD DEMONTY

ACHÈTE CHER ET JUSTE !

Manteaux de fourrure :
vison, astrakan, renard.

Argentierie :
couverts et pièces de forme.

Armes anciennes :
fusil, pistolet, épée, sabre.
Montres gousset /bracelet.

Instrument de musique :
piano, violon, saxo.

Livres anciens :
dictionnaire, missel...

Machines à coudre et poste de radio.

Meubles et objets anciens :
pendule, tableau, sculpture,
luminaire, miroir...

Objets asiatiques, vase Jade.

Bijoux or, argent, fantaisie ...

Pièces de monnaies anciennes.

Cuivre et étain



ALEXIS SECULA : 0489 / 84 83 23